



Contrat de Location d'arc

Entre : Les Archers Libres Avelin,
Propriétaire du matériel,
Et M., Mme, Mlle _____ licencié(e) F. F. T. A. et
membre des Archers Libres Avelin.
Représentant légal : _____
Emprunteur du matériel, ci-dessus désigné "le preneur".

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Les Archers Libres Avelin louent le matériel suivant au preneur ;

DESIGNATION _____

EQUIPEMENT / CONSOMMABLES _____

DUREE DE LA LOCATION La présente location est consentie du
_____ au 31/08/20____

LOYER Le montant du loyer est de 30 € par an.
Le preneur s'engage à verser, ce jour, la somme totale du loyer pour la
mise à disposition du matériel.
Toute année entamée est due entièrement.
Il ne sera procédé à aucun remboursement.

CAUTION Le montant de la caution est de 100 €.
Celle-ci sera remboursée après retour du matériel, déduction faite de
toute dégradation.

CONDITIONS GENERALES

Le matériel est testé avant départ, ce qui implique pour le preneur qu'il accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci.

Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire.

Le preneur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.

Le preneur est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel, il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi.

En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat.

Le matériel restitué sera testé par le propriétaire. Toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle sont à la charge du preneur.

Le preneur procédera le cas échéant à toute réparation utile, ou s'engagera à rembourser les frais réclamés par le propriétaire pour la remise en état de l'arc loué.

Le matériel manquant au retour sera facturé par le biais de la caution déposée par le preneur.

ETAT DU MATERIEL Un état du matériel contradictoire et un inventaire des accessoires et consommables seront établis à la mise à disposition du matériel au preneur et feront l'objet d'un pointage en fin de location.

Fait en deux exemplaires à Avelin, le _____

Les Archers Libres Avelin,
Signature

Le preneur,
Signature